

**Procès-verbal de la 39ème assemblée générale annuelle
de la Société des administrateurs et fonctionnaires des
communes neuchâtelaises, du samedi 19 juin 1965, aux Brenets.**

Après une délicieuse collation offerte par les autorités communales des Brenets, le Président Willy HENRY, de Rochefort, ouvre la séance à 9 h. Nos invités d'honneur sont MM. Gaston Clotta, conseiller d'Etat, chef du département de l'Intérieur, le chancelier d'Etat, M. JP Porchat, M. Jean-Philippe Monnier, chef de l'assistance, Tony Garnier, contrôleur des communes, Gérard Bernasconi, expert cantonal à la Chambre d'assurance et André Burger, ingénieur cantonal des eaux.

La parole est donnée à M. Jean Guinand, président de commune qui se dit enchanté que notre société ait choisi sa localité pour y tenir ses assises. En outre, il espère que chacun aura laissé ses soucis au-delà des tunnels.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président relève que pour une fois ce sont les délégués qui sont placés plus haut, en raison de la configuration de la salle. Cette salle étant un peu sombre, mais agréablement fraîche, il invite chaque interpellateur à donner préalablement son nom. Il relève aussi la présence de l'élément féminin, 2 nouvelles administratrices, Mes Huguenin, de Savagnier et Bischoff, de Coffrane et souhaite à chacun une très cordiale bienvenue. Parmi les excuses, notons entre-autres, celles de MM. Camille Braud, ancien conseiller d'Etat et Christen, contrôleur des communes, puis le président présente son nouveau comité, composé comme suit:

Willy Henry, Rochefort, président,
Edgar Banderet, Feseux, vice-président
Benoit Colin, Corcelles-Cormondèche, secrétaire,
André Giroud, Bôle, caissier,
Roger Lautenschlager, secrétaire aux verbaux.

- Ordre du jour:**
1. Appel et verbal
 2. Rapports
 3. Mutations
 4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée
 5. Nomination de la commission de contrôle
 6. Fixation de la cotisation
 7. Divers
 8. Exposé de M. Gérard Bernasconi, expert cantonal.

Aucune modification à cet ordre du jour n'est demandée.

I. Appel

Une liste circule parmi les participants et chacun est invité à la signer.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 1964, à Couvet, établi par M.Meigniez est lu par le nouveau secrétaire aux verbaux. Il ne donne lieu à aucune demande de complément.

2. Rapports. a/ de gestion. Dans son rapport présidentiel, M.Henry relate l'activité du comité durant le dernier exercice. Ce dernier s'est spécialement penché sur le problème de visiter les nouveaux administrateurs qui auraient ainsi l'occasion d'exposer les problèmes qu'ils ont à résoudre et pour lesquels ils éprouvent des difficultés. Une délégation de la Société a également été convoquée au Château par le département des Finances au sujet des modifications envisagées à la Caisse de retraite des Magistrats et fonctionnaires de l'Etat. Une question a spécialement retenu notre attention, celle qui aurait pour effet de faire supporter à l'employeur la contribution unique relative aux augmentations des traitements assurés. Cette modification a été confiée à des experts qui feront leur rapport ultérieurement.

b/ des comptes. Dans son rapport, le caissier relève que les recettes ont été de fr. 65180, les dépenses de fr. 680.70, laissant ainsi un déficit de fr. 28.90. Cet exercice peut être ainsi taxé de satisfaisant.

c/ des vérificateurs. MM.Clottu et Tardin ont procédé à la vérification de nos comptes. Ils ont été trouvés en ordre et remercient M.Giroud de sa bonne gestion. Le capital de la société est de fr. 2822.30. La parole n'est pas demandée. Au vote, la gestion et les comptes sont adoptés sans opposition.

3. Mutations. Au cours de l'exercice, nous avons eu le plaisir d'enregistrer 8 demandes d'admission. Ce sont Mmes Simone Huguenin, Savagnier, Bischoff, Coffrane, MM.Pelletier, Les Hauts Geneveys, Chabloy, Boudry, Cornu, Cortailod, Baina, à Butttes, Gindraux, Bevaix et Bonjour, à Lignières.

M.Henry leur souhaite une très cordiale bienvenue et espère qu'ils auront plaisir à collaborer avec leurs collègues.

Au chapitre des démissions, notons celles de MM.Faugel, Bevaix, Grillon, Cortailod et Jacquemet, Lignières.

Nos jubilaires de cette année sont MM.Juillard, Môtiers et Maeder, Les Verrières.

Au vote, ces admissions sont ratifiées à l'unanimité.

4. Lieu de la prochaine assemblée. M. Tripet, administrateur communal, à Fontainemelon, propose cette dernière localité. Aucune autre localité n'étant proposée, il est décidé de se rendre à Fontainemelon l'année prochaine.

5. Commission de contrôle. Cette commission était formée de MM.René Clottu

et Tardin, M. Jean-Louis Amez-Droz fonctionnant comme suppléant. M. Amez-Droz et Mlle Bischoff sont proposés et sont élus. M. Pierre Tripet est nommé suppléant.

6. Cotisations. La situation financière de notre société le permettant, le président propose de fixer les cotisations comme l'année passée, c'est-à-dire fr. 10.- pour les membres actifs, fr. 5.- pour les membres honoraires en activité. Aucune autre proposition n'est formulée. Au vote, la statut-quo est admis à l'unanimité.

7. Divers. M. Jean-Louis Amez-Droz informe les délégués qu'il s'est rendu aux examens de La Chaux-de-Fonds. La commission a apprécié qu'une personne du métier soit également présente. M. Roger Benoit remercie M. Amez-Droz. Il a pu constater que les apprentis sont bien traités. Il demande qu'on continue ces contrôles. Tous les apprentis visités ont été enchantés.

M. Maurer, de Villiers relève que nous sommes bombardés de circulaires de la part de l'Office de protection civile. On ne sait pas exactement où on doit en arriver et se demande si l'on ne pourrait pas être mieux renseigné.

M. R. Benoit répond que M. Laubscher se donne beaucoup de peine et il n'y a qu'à lui téléphoner si l'on veut des renseignements complémentaires. Les difficultés proviennent en général de Berne où l'on ne semble pas être au point.

La parole est ensuite donnée à M. Clotta, conseiller d'Etat. Il relève aussi qu'à Berne il y a un certain flottement et le malaise subsiste. Il dit aussi que M. Laubscher se donne beaucoup de peine. Une nouvelle loi est en chantier. Actuellement nous sommes dans une période transitoire.

M. Henry, président ajoute que ce problème sera examiné au sein du comité et qu'il reprendra la question lors d'une prochaine assemblée.

M. Amez-Droz soulève la question de la nouvelle organisation au sujet de l'assurance-maladie et les formules qu'il faut remplir.

M. J. P. Monnier, répond qu'il s'agit des formules arrivées et départ. Dès le 1er mai 1966, il faudra adresser les dites formules à ses services en ajoutant au nom du chef de famille l'identité de l'épouse et des enfants.

M. Triponez, Valangin, aimerait être au clair au sujet des Fonds forestiers A et B. M. Garnier répond que le contrôle des communes souhaite aussi la suppression du fonds B, mais l'intervention doit venir de la part des communes.

8. Exposé sur les chauffages à mazout. M. Bernasconi, dans un brillant exposé, démontre l'importance qu'il y a lieu d'apporter au contrôle des citernes à mazout dont les fiches doivent être tenues à jour par les administrations communales. Les pièces à l'appui, tôles de 2 à 3 cm. complètement perforées par l'électricité statique se trouvant dans le sol prouvent que certains propriétaires de citerne à mazout n'attachent pas assez d'importance à ce problème. Quant à M. Burger, dans un exposé tout aussi brillant, son exposé démontre aussi les conséquences qui peuvent survenir d'une fuite de mazout pour la pollution des eaux.

Ces exposés sont applaudis et le président remercie les deux orateurs.

Pour faire plus ample connaissance et terminer cette journée dans la verdure, les participants à cette assemblée sont invités au voyage organisé au début de l'après-midi et ayant pour but le Saut-du-Doubs.

Séance levée à 12 h.¹/₄

Le secrétaire aux verbaux.

R. Lautenschlager